Le p'tit Tresserrenc

Le Mot du Maire : Bien informé, mieux protégé !

Chères Tresserrenques, Chers Tresserrencs,

Depuis cet été, la municipalité, avec l'aide de quelques habitants volontaires, travaille sur le plan communal de sauvegarde pour agir efficacement en cas de survenue d'une crise majeure.

Les situations d'urgence (inondation, canicule, tempête, incendie, épidémie…) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et de protection des populations par les autorités compétentes. Pouvoir vous informer efficacement et rapidement est indispensable.

Vous trouverez dans ce bulletin un imprimé à remplir nous permettant grâce aux informations fournies de mieux vous alerter. Elles permettront de compléter notre registre d'alerte et de protection dans le strict respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Renseigner l'imprimé, c'est la base !

Comptant sur votre participation,

Bien à vous

Le Maire, Michel THIRIET

Obligation légale de débroussaillement

Malgré la bonne volonté constatée pour l'année 2023, quelques parcelles n'ont toujours pas été débroussaillées ou bien le débroussaillement a été effectué trop tard. Nous vous rappelons qu'un débroussaillement effectué de manière précoce en hiver, permet d'éviter un envahissement d'adventices au printemps et donc de sécuriser sa ou ses parcelles. Il n'est jamais trop tôt pour l'entretien de votre jardin ou terrain.

Rappel de la règle :
Les propriétaires soumis aux obligations de débroussaillement doivent débroussailler et maintenir en état débroussaillé les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs boisés, landes, garrigues ou maquis.

- **Vous êtes en zone "non urbaine" (définie par les documents d'urbanisme Zones AU, N, D, NA, NC ou ND du document d'urbanisme en vigueur) :**

Vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété (le maire peut porter de 50 à 100m l'obligation portée ci-dessus).
L'intervention sur fond voisin doit être réalisée après obtention préalable d'une autorisation d'intervention par le propriétaire de la parcelle.
Les voies d'accès aux propriétés bâties doivent être dégagées de toute végétation selon un gabarit de sécurité de 4m de large sur 4m de hauteur pour garantir l'accès aux véhicules de secours.

- **Vous êtes en zone "urbaine" (Zone U du document d'urbanisme en vigueur) ou en zone spécifique listée par arrêté préfectoral :**

Vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.

Toutes les infos sont à retrouver sur : www.prevention-incendie66.com

Vos démarches concernant la construction d'une piscine privative

Vous souhaitez installer ou construire une piscine dans votre jardin?
Au-delà d'une certaine surface et en fonction des caractéristiques de la piscine (piscine hors-sol ou non, construction d'une piscine avec son abri, construction d'un abri sur une piscine existante), des autorisations[1] en mairie peuvent être nécessaires. Par exemple, pour une piscine de 10 m² et plus une déclaration préalable (DP) est obligatoire. Si le bassin est doté d'un abri dont la hauteur dépasse 1,80 m, un permis de construire est requis. Un cas particulier : la piscine de moins de 10 m².

Un cas particulier : une piscine dont le bassin a une superficie inférieure à 10m2
La construction d'une piscine de moins de 10 m² est dispensée de formalités préalables (une DP n'est pas nécessaire). Votre projet doit néanmoins respecter le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en ce qui concerne notamment les distances réglementaires des voies et des limites séparatives et le raccordement obligatoire au réseau d'eaux pluviales. Votre piscine doit également être équipée d'un système de sécurité aux normes. L'obtention d'un permis de stationnement et/ou un arrêté de circulation est parfois nécessaire pour les besoins du chantier. À noter également que toutes les piscines, quelle que soit leur taille, doivent être déclarées au service des impôts au plus tard 90 jours après l'achèvement des travaux.

Se renseigner en amont
Dans tous les cas, nous vous invitons donc à vous renseigner auprès de la mairie avant de démarrer votre chantier afin de vous assurer de la conformité de votre projet.

[1] Pour rappel, au moment de la rédaction de cet article, le remplissage de l'ensemble des piscines et bassins individuels à usage privé est interdit, sauf remise à niveau, et premier remplissage si le chantier avait débuté avant le 9 mai 2023 (Arrêté préfectoral du 19 octobre 2023).

Obligation d'élagage et de taille des particuliers

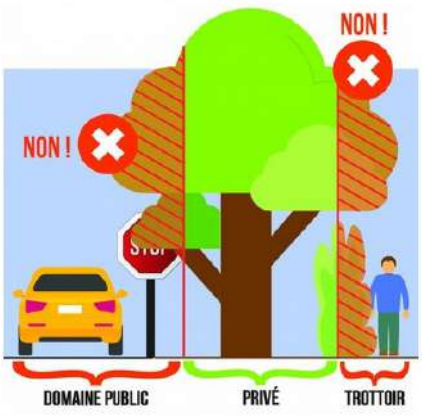

La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.
La sécurité, la visibilité, ainsi que la commodité du passage sur les voies publiques impliquent de couper les branches et les racines longeant ces voies : la végétation ne doit pas gêner la circulation des piétons, voitures ou camions, masquer la signalisation routière, l'éclairage public ou les divers réseaux aériens.

L'arrêté du maire 2019-063 précise que les riverains doivent obligatoirement :

- Couper les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. À noter qu'il est interdit de tailler les haies entre le 1er avril et le 31 juillet, période de nidification des oiseaux.

- Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de communication.

- Les riverains doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

- Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires (ou locataires) ou de leurs représentants.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Pourquoi se préoccuper des risques quand tout va bien ?

Depuis 6 mois, un groupe de sympathiques volontaires (élus, habitants, agents municipaux) se préoccupent des risques naturels et technologiques qui pourraient déboucher sur une crise majeure dans notre beau village. Nous nous réunissons une fois par mois, habituellement les mardis à 17h15. Il s'agit de définir les risques auxquels le village peut être confronté, de recenser les moyens humains et matériels mobilisables en cas de crise majeure et de définir les procédures à suivre.
On appelle ça le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Anticiper
Grace aux informations transmises par la Préfecture et à la mémoire des tresserrencs, nous avons identifié 10 risques qui pourraient nous tomber sur la tête par Toutatis !
9 risques naturels : incendie, canicule, tempête de vent, neige, orage, mouvement de terrain, séisme, inondation (Nidolères), risque sanitaire (virus, bactéries,…) et 1 risque technologique en cas d'accident de transport de matières dangereuses (autoroute ou train).

Gérer et alerter
Afin de réagir sans paniquer en cas de crise, un poste de commandement communal, dirigé par le maire ou le 1er adjoint, a été défini : il permet de coordonner les actions à entreprendre (en coordination avec la Préfecture quand la crise couvre plusieurs communes).
Pour faire face à une crise majeure, les élus et agents municipaux ne seront pas suffisants : il nous reste à identifier les volontaires qui pourront proposer leurs services (hébergements, repas, etc…) ou leurs matériels (tracteur, échelles, etc...).

Aider
En cas de crise, il est important de pouvoir aider en priorité les personnes fragilisées (personnes âgées ou présentant un handicap) et si nécessaire tous les tresserencs. C'est dans cet esprit que vous trouverez joint à ce P'tit Tresserrenc un questionnaire à renseigner et à retourner à la mairie. C'est super important !

Prévenir
Nous avons décidé de travailler aussi à comment faire pour qu'il ne se passe rien : ne dit-on pas « mieux vaut prévenir que guérir » ?
Nous avons mis en place sur le site de la mairie (dossier Mairie/Prévention) des conseils de prévention : canicule, incendie, moustique tigre. D'autres suivront. N'hésitez pas à les consulter !

Nous avons structuré la démarche, nous avons diagnostiqué les risques, nous sommes en train de travailler sur l'alerte et l'information de la population, nous avons défini l'organisation communale de gestion. Plein de sujets sont encore à traiter : actualiser le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (le DICRIM), rendre opérationnelles les procédures d'alerte de la population, réaliser des fiches spécifiques par risque.

Il est encore temps de rejoindre notre groupe !
Informations et inscriptions auprès de la mairie

Le ferroutage, un enjeu de transition énergétique et environnementale porteur d'emplois pour notre territoire

En étant associée au pilotage du projet de développement du fret ferroviaire via la création d'un nouveau faisceau de voies de service entre les territoires de Le Boulou, Tresserre et Banyuls-dels- Aspres, notre commune participe concrètement à la lutte contre le changement climatique en réfléchissant au développement des modes de transports non polluants. Le bilan carbone est illustratif puisque le projet permettrait d'éviter 400 millions de tonnes équivalent-CO^2 sur les 5 premières années avec autant de camions en moins traversant notre territoire via l'A9 (15 000 par jour).

Ce projet dont les premières études débutent afin de prendre en compte tous les enjeux environnementaux, s'appuiera sur les enseignements de la concertation à laquelle chacun a pu participer en novembre.

Tout savoir sur le projet : www.sncf-reseau.com/fr/extension-gare-fret-le-boulou

Les chemins ruraux se refont une chaussée

Afin de favoriser la mobilité de nos habitants et aussi répondre aux besoins des agriculteurs pour leurs déplacements sur notre territoire, la commune a décidé de rénover les chemins communaux qui le nécessitaient. Cette rénovation a concerné plus de 8 kms de voies et s'est faite en deux temps, par le passage d'une lame niveleuse puis par le compactage de la chaussée.
Cette action s'inscrit également dans le plan de lutte contre les incendies mis en place par la municipalité. L'accès rapide et sans danger aux potentielles zones d'incendie est très important pour une meilleure efficacité des sapeurs-pompiers.

Plan LED : du nouveau dans nos bâtiments communaux

Dans un souci de cohérence avec notre politique de transition énergétique et relamping, notre « cave aux contes », principale salle multimodale du village a bénéficié d'un tout nouvel éclairage.

Les anciens spots lumineux halogènes ont été remplacés par des suspensions LED rondes, qui permettent un grand spectre d'intensité lumineuse, idéal pour s'adapter à toutes les ambiances.

Les coursives, l'atelier culturel et les espaces les plus fréquentés de l'école Francois Pous ont également bénéficié du relamping, soit par un remplacement des ampoules anciennes génération par des ampoules LED, soit par le remplacement total du dispositif par un éclairage basse consommation.

Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI)

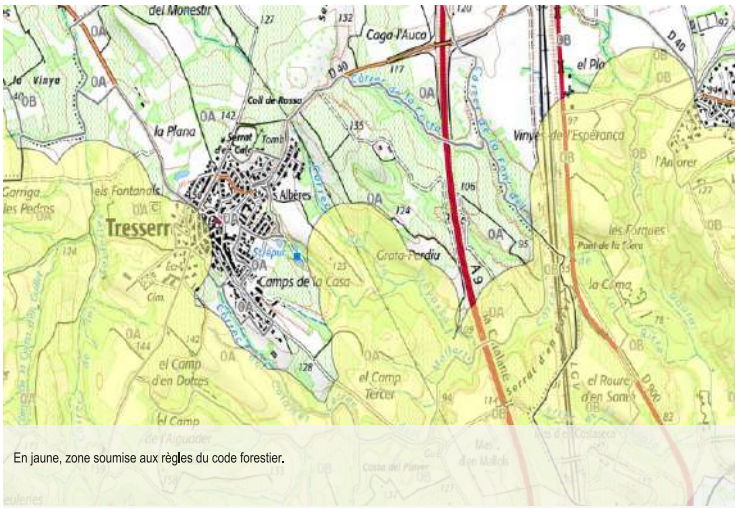

Suite aux dernières études du plan d'aménagement des forêts contre les incendies, une partie de notre frange urbaine a été placée en zone forêt. Ce changement s'explique par la perte progressive de parcelles cultivées au profit de friches qui transforment notre territoire. Cette zone se situe sur la partie Ouest du village.

Ce classement implique des aménagements pour lutter contre les incendies :

- Mise en place de DFCI (voie spécialisée de défense contre les incendies) sur le territoire communal
- Mise en place de réserves d'eau pour couvrir le territoire.

Le nouveau PAFI est en cours de finalisation ; une fois terminé, les actions décidées seront mises en place sur les prochaines années.

Pour rappel, la commune avait déjà fait le choix en mai 2023 d'adhérer au SIP (Syndicat Secteur d'Intervention Prioritaire) des Aspres afin d'être accompagnée dans sa démarche de lutte contre les incendies.

Atelier Repair vélo, c'est parti !

La Municipalité a mis à disposition d'un groupe de bénévoles du Foyer Rural animé par Claude FAGES, Éric SIGNORI et Jacques DOMENECH, un local communal afin qu'il soit transformé en un atelier de réparation de vélos.

« La roue libre » propose de s'occuper gracieusement de vos petites réparations courantes (crevaisons, graissage de chaîne, conseils etc.). Situé au sein de l'Espace Planas, à proximité immédiate des équipements sportifs et du départ de la véloroute, vous avez la possibilité de les retrouver tous les quinze jours, le mercredi après-midi de 14h à 17h.

Cette action vient faire écho à l'obtention du label écomobilité obtenu par la commune en mai 2023. Il revient à la commune de soutenir, sur une échéance donnée, des actions vertueuses pour l'environnement tout en favorisant l'usage des mobilités douces. L'ouverture de ce local de réparation de vélos vient donc s'inscrire, en guise de première action, dans ce cadre et permettra d'offrir un service sympathique aux amateurs de la « petite reine ».

Actualité de la gestion des déchets

La Communauté de Communes des Aspres, ayant la compétence en matière de gestion de déchets, a lancé une étude d'implantation de PAV (Points d'Apport Volontaire) avec collecte et nettoyage robotisés sur son territoire.
Ce nouveau mode de collecte est appelé à fonctionner dans le centre ancien de Tresserre : les conteneurs individuels seraient remplacés par des bornes à déchets aériennes de 3000 litres chacune placée à trois ou quatre emplacements (qui sont encore à définir).
Ainsi, les habitants pourront déposer directement leurs déchets ménagers, emballages et cartons dans les bornes les plus proches de leur domicile. Fini les conteneurs individuels devant les maisons !
Cette optimisation de la collecte, a l'avantage d'être moins coûteuse, plus rapide et plus sûre mais la réflexion se poursuit car il faut prendre en compte les différentes contraintes et les cas particuliers liés à cette nouvelle organisation.

Eclairage public : plan LED et modification des horaires d'extinction

En 2023, la commune a remplacé dans une opération de relamping les sources énergivores des lotissements de l'Uzerda et des Jardins de Lucile. Il s'agissait d'une première tranche de notre plan de rénovation appelé « Plan LED ». En 2024 et 2025, la deuxième tranche concernera 167 lanternes vétustes et énergivores qui seront remplacées par convention avec le SYDEEL66, délégataire de la compétence « éclairage public » dans notre commune. Ces travaux sont financés à 70 % par des subventions (35 % par le SYDELL66 et 35 % par le Fonds Vert) et à 30% par la Commune.

L'extinction de l'éclairage public a été mise en place à partir d'avril 2022. Avec plus d'un an de retour sur expérience, le bilan est positif : la quantité d'énergie nécessaire a été divisée par deux, ce qui permet de maitriser l'impact financier des augmentations, sans oublier les effets salutaires pour la biodiversité. Il convient donc de pérenniser ce mode de fonctionnement. En outre, vu le peu d'intérêt de maintenir un horaire d'été et un d'hiver, le conseil municipal a voté la mise en place de façon pérenne d'une seule plage de 23h à 6h30 pour l'ensemble de l'année. Bien entendu, l'éclairage sera ajusté lors de l'organisation d'événements sur la commune (Bruixes, Focs de St Joan…).

Nature en ville

Dans le cadre de l'opération Intégrer la Nature en Ville, financée à 70 % par le Département des Pyrénées Orientales, des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation ont eu lieu sur la place des Albères. Deux espaces verts ont été créés, ce qui a permis le remplacement de deux candélabres vétustes dans le cadre du Plan LED et la réfection des places de stationnement sur la place. Pour terminer l'opération, des arbres (savonniers) ainsi qu'un massif fleuri ont été plantés. Ces travaux visent à réduire l'effet « îlot de chaleur » et réduire le ruissellement en permettant à l'eau de pénétrer dans le sol.

Abribus à l'arrêt "Les Oiseaux"

À la demande de la Commune, un abribus ouvert pourvu d'un banc a été installé au point d'arrêt « Les Oiseaux » sur la RD40. La Commune remercie le Service Gestion de la Voirie du Département des Pyrénées-Orientales pour cet aménagement qui améliore le confort de nos jeunes.

Embellissement

Dans le cadre de sa politique d'embellissement du village et de rénovation et d'entretien des bâtiments municipaux, la commune a fait ravaler la façade de l'immeuble situé rue de la Poste/rue des Placettes.
Ce bâtiment, qui abritait jadis des locaux municipaux et l'ancienne bibliothèque municipale, est aujourd'hui occupé par des appartements à l' étage et le café épicerie restaurant Chez Nadège et Thomas au rez de chaussée.

Avant

Après

L'été s'en est allé, mais …
Que d'événements avons-nous vécus dans notre village depuis !

Bal du 13 juillet

Soirée Guinguette du 9 août

Sous les lampions du 13 juillet et de son bal populaire, une nuit d'été en guinguette musicale le 9 août où se côtoyèrent familles et amis autour de grandes tablées…joies et rires teintés de sonorités, des rythmes de scènes éclectiques et aussi électriques.

Nous n'oublierons pas non plus cet automne 2023, au souvenir des Journées Européennes de notre cher Patrimoine, avec la participation des mains de nos enfants au vernissage de la fresque de Pierre-Etienne Soum. Mais encore ce point d'honneur dégustatif lors de la fête des vendanges ensoleillée par le coeur de nos vignerons et de nos artistes musiciens…

Mais surtout et encore… cette incroyable 35ème édition de la Festa de les Bruixes ! Une fête brillamment orchestrée par les nombreux bénévoles et les membres du foyer rural, festive, joyeuse, heureuse et superbement réussie ! Venant de tous horizons, les sorcières, et monstres en tous genres savamment déguisés et grimés se sont emparés du village, aux rythmes endiablés et colorés des concerts et musiques désacralisées…

Voila comment notre village vit… au rythme des musiques, des sourires et du partage… une belle symbiose qui mixe participants et habitants de tous âges… promesse d'un savoir vivre ensemble dans notre si beau village.

Et pour la suite, voici l'Agenda des festivités à venir :

Samedi 9 décembre 2023 : Atelier de Noël pour les enfants de 14h à 17h (salle Figueres) puis bal Folk le soir à la Cave aux Contes
Dimanche 10 décembre 2023 : Marché de Noël Place des Oliviers de 10h à 17h
Jeudi 14 décembre 2023 : Repas de Noël des Ainés (Cave aux contes)
Samedi 16 décembre 2023 : Cinémaginaire à la Cave aux Contes
Samedi 20 janvier 2024 : Atelier pédagogique de construction de nichoirs à mésanges avec l'association "La Charbonnière" (salle Figuères)
Vendredi 26 janvier 2024 : Vœux aux Tresserrencs à 19h (Cave aux contes)
Samedi 27 janvier 2024 : Cinémaginaire à la Cave aux Contes
Vendredi 16 février 2024 : Soirée soupes et jeux de société à la Cave aux Contes
Samedi 2 mars 2024 : Carnaval et Tio-Tio
Dimanche 17 mars 2024 : Calçotada à la Cave aux Contes
Samedi 23 mars 2024 : Cinémaginaire à la Cave aux Contes
Dimanche 7 avril 2024 : Nettoyage de Printemps
Samedi 27 avril 2024 : Ouverture du Printemps de l'Aspres avec le quintet Jeanne MICHARD (Cave aux contes)
Dimanche 5 mai 2024 : Vide-grenier (Espace Planas)
Mercredi 15 mai 2024 : Participation au passage de la Flamme Olympique

Tresserre fait son cinéma !

Notre territoire, comme 57 autres réunis au sein de l'entité de pays dénommée « Pays Pyrénées-Méditerranée » dispose d'une palette de décors pour le cinéma : des maisons de notre village, le Pla del Rey, quelques mas alentour, nos paysages viticoles et forestiers.
Depuis 2021, une plate-forme numérique « Mire Tournages » permet aux professionnels de l'audiovisuel de les identifier et d'être accompagnés dans leurs démarches pour tourner leurs films sur le territoire.
Nous pouvons tous être acteurs de la promotion de l'image du village en permettant aux réalisateurs de s'installer un temps ici dans une maison, en figurant dans un film ou tout simplement en allant le voir en salle ou à Cinémaginaire.
En 2023, deux films ont été en partie tournés à Tresserre, « Dans le viseur » d'André Téchiné et « La fille d'un grand amour » d'Agnès de Sacy. On attend prochainement Georges Lucas mais ce n'est peut-être qu'une rumeur !

François Damiens au balcon de l'ancienne mairie (tournage du film « la fille d'un grand amour »)

Tracé des jeux de cour de l'école : les jeunes Tresserrencs volontaires récompensés

Mardi 19 septembre 2023, à l'école primaire François Pous, plusieurs jeunes du village ont été récompensés par le prix départemental du civisme de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM). Ces jeunes ont été mis à l'honneur pour l'action collective, solidaire et civique qu'ils ont mené ensemble.
En effet en octobre 2021, ces jeunes adolescents se sont portés volontaire pour réaliser pour l'école primaire du village des tracés de jeux de cours sous la direction d'Aurélie Lopis, conseillère municipale. Ce projet a été construit avec les enseignants de l'école afin de répondre au mieux aux attentes ludiques mais aussi pédagogiques.
Les mois passants d'autres jeunes de l'école des classes CM1-CM2 se sont joints à ce projet pour leur plus grand plaisir et fierté. Á travers cet engagement bénévole, les jeunes ont développé le respect des autres et du bien commun et l'envie de créer pour les générations suivantes. Avec l'aide de parents volontaires, au bout de deux ans, ce projet est enfin arrivé à son terme.
En ce jour de septembre, les jeunes ayant participé au projet se sont vus remettre un diplôme national de civisme et une médaille de l'association en présence du maire Michel Thiriet, de la directrice de l'Association des Maires de France du département Mélanie Millan, de nombreux membres de l'ANMONN66, du conseil municipal, des enseignants de l'école sous les yeux pleins de fierté des parents.
Merci à ces jeunes pour l'action menée et maintenant il ne reste plus qu'à profiter de ces jeux sur les temps d'école.

Nouveauté sur le marché de Tresserre !

Chaque vendredi matin, vos commerçants habituels viennent réveiller vos papilles avec leurs étals sur la place des Oliviers : les fromages du "Petit Auvergnat", les viandes et charcuteries de Fabien Lambert, mais aussi les fruits et légumes de votre primeur "Les Vergers du Roussillon".

Dorénavant et depuis le 3 novembre dernier, vous pourrez également venir découvrir la rôtisserie ambulante de Pascal Frognier, qui saura sans nul doute vous ravir avec ses délicieux poulets rôtis proposés avec accompagnement.

N'hésitez pas à venir découvrir son stand, ses produits et sa bonne humeur !

Renforcement de l'aide financière à la rénovation des logements privés

Vous avez un projet de rénovation de votre logement ?

Que ce soit des travaux lourds, d'adaptation pour le maintien à domicile ou encore de rénovation énergétique… Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs…vous pouvez peut être bénéficier d'aides financières* pour réaliser vos travaux !
(* sous certaines conditions de ressources et de projet)

Le Département des Pyrénées-Orientales (CD66) relance pour trois ans - de 2023 à 2025 - son Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 » qui a pour objectif de venir en soutien technique et financier lors de la réalisation de travaux de rénovation dans le parc privé de logement pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétés (sous condition de ressources).

Afin de renforcer cette action portée par le CD66 et animée par l'opérateur Soliha 66, la Communauté de Communes des Aspres a décidé d'apporter une subvention complémentaire aux dossiers retenus par l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département. Ainsi c'est une enveloppe de 50 000 € par an sur trois années qui a été votée par le conseil communautaire pour aider la rénovation de plus de 60 logements privés sur le territoire.

Contactez sans attendre SOLIHA au 04.49.24.01.58 ou à mieuxseloger.66@soliha.fr et prenez rendez-vous lors de leurs permanences à la Maison France Services de Thuir.

Caga tió, une tradition catalane

La « bûche de Noël » (tió de Navidad) est une tradition catalane et aragonaise qui est très ancrée dans la région. Mais de quoi s'agit-il et quelles sont les origines de cette tradition?

La tradition veut qu'on mette chez soi un petit tronc ou une bûche de bois, décoré avec des yeux, un nez, une bouche avec un large sourire, et habillé d'une barretina (béret rouge catalan) et d'une couverture. Une fois bien installé, on le nourrit du début de l'Avent (2 décembre) jusqu'à la veille de Noël, soit le 24 décembre. Puis, avant le repas de Noël, les enfants le battent avec des bâtons en chantant dans l'espoir que le lendemain, le 25 décembre et jour de Noël, il "défèque" cadeaux et friandises.

À l'origine pré-chrétienne, ce rituel du Caga tió n'offrait pourtant que des bonbons pour les plus petits de la maison, ainsi que d'autres aliments sucrés comme des gaufrettes ou du nougat mais la tradition a depuis beaucoup changé. Il "livre" dorénavant aussi des cadeaux de plus en plus grands dans certains foyers catalans, ainsi les enfants peuvent découvrir parfois des vélos ou des ordinateurs !

À l'origine de cette tradition rurale, le tronc, qui servait à chauffer la maison pendant la saison hivernale, brûlait dans la cheminée après avoir livré des bonbons aux enfants de la maison. Les cendres étaient ensuite dispersées dans le champ comme engrais.

Actuellement, cette « bûche de Noël » est devenue un membre à part entière de la famille lors des fêtes de Noël. Il est réutilisé chaque année et les parents ont l'habitude de laisser sous sa couverture les cadeaux pour les enfants. Les chants et les coups donnés par les enfants sont une tradition importante en Catalogne et c'est de loin leur activité préférée durant le temps des fêtes.

La chanson du Caga tió entonnée par les enfants lors du rituel est la suivante : Caga tió, Caga torró, Avellanes i mató, Si no cagues bé Et daré un cop de bastó. Caga tió! (Fais caca, bûche, livre des torrons, noisettes et fromage, si tu ne fais pas bien caca, je vais te donner un coup de bâton. Fais caca, bûche !).

À Tresserre, lors du traditionnel marché de Noël du 10 décembre prochain, vous pourrez venir découvrir ou re découvrir avec plaisir cette tradition, et qui sait, repartir les mains chargées de friandises !

La Mairie

5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34
Courriel : mairie@tresserre.fr

Commune de Tresserre

Site web : www.tresserre.fr

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 9H à 13h et de 14h30 à 17h30

L'Agence Postale :

5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34

La Bibliothèque :

Ecole François Pous
Tous les mercredis de 14h à 17h

LES ITINÉRANCES
DU CONSEILLER NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTAL
EN LIEN AVEC LA MAISON FRANCE SERVICES DES ASPRES

Tresserre

Tous les mercredis matin de 9h à 12h

Prise de rendez-vous au 04 68 38 80 34

Services proposés

Ateliers numériques
Accompagnement à l'initiation et au perfectionnement des outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone, logiciels bureautiques, recherche sur internet et démarches en ligne)

Accompagnement aux démarches numériques *
Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, Pôle emploi, MSA, passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, carte grise ... **à l'exception des accompagnements aux démarches impôts et retraite qui se font avec un agent de la Maison France Service dans votre commune sur rendez-vous au 04 30 44 48 79.**

www.tresserre.fr / mairie@tresserre.fr

Calendrier 2024 - Village et Mas

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1	L	1	1	J		1	V		1	L	14	1	M		1	S	
2	M		2	V		2	S		2	M		2	J		2	D	
3	M		3	S		3	D		3	M		3	V		3	L	23
4	J		4	D		4	L	10	4	J		4	S		4	M	
5	V		5	L	6	5	M		5	V		5	D		5	M	
6	S		6	M		6	M		6	S		6	L	19	6	J	
7	D		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V	
8	L	2	8	J		8	V		8	L	15	8	M		8	S	
9	M		9	V		9	S		9	M		9	J		9	D	
10	M		10	S		10	D		10	M		10	V		10	L	24
11	J		11	D		11	L	11	11	J		11	S		11	M	
12	V		12	L	7	12	M		12	V		12	D		12	M	
13	S		13	M		13	M		13	S		13	L	20	13	J	
14	D		14	M		14	J		14	D		14	M		14	V	
15	L	3	15	J		15	V		15	L	16	15	M		15	S	
16	M		16	V		16	S		16	M		16	J		16	D	
17	M		17	S		17	D		17	M		17	V		17	L	25
18	J		18	D		18	L	12	18	J		18	S		18	M	
19	V		19	L	8	19	M		19	V		19	D		19	M	
20	S		20	M		20	M		20	S		20	L	21	20	J	
21	D		21	M		21	J		21	D		21	M		21	V	
22	L	4	22	J		22	V		22	L	17	22	M		22	S	
23	M		23	V		23	S		23	M		23	J		23	D	
24	M		24	S		24	D		24	M		24	V		24	L	26
25	J		25	D		25	L	13	25	J		25	S		25	M	
26	V		26	L	9	26	M		26	V		26	D		26	M	
27	S		27	M		27	M		27	S		27	L	22	27	J	
28	D		28	M		28	J		28	D		28	M		28	V	
29	L	5	29	J		29	V		29	L	18	29	M		29	S	
30	M					30	S		30	M		30	J		30	D	
31	M					31	D					31	V				

Directeur de la publication : Michel THIRIET - Maire
Imprimerie GAG - Ne pas jeter sur la voie publique